

RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00991

Numéro SIREN : 803 673 128

Nom ou dénomination : 2170

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 9452

2 170
Société par actions simplifiée
au capital de 540 000 euros
Siège social : RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit septembre,
A quatorze heures,

Les associés de la société 2 170 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Lieudit « les Hauts Poirets », sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier STOCKER, en sa qualité de Président de la société REKCOTS, elle-même Présidente de la société JPS GRANULATS, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions sur les 80 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

G
L

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre STOCKER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ par :

80.000 voix ayant voté pour,
.....0.....voix ayant voté contre
.....0.....voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ par :

80.000 voix ayant voté pour,
.....0.....voix ayant voté contre
.....0.....voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Pour la société **JPS GRANULATS**
Associée Présidente



Pour la société **BETON TRAVAUX**
Associée

